AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1863
FR0000130577-FS0889

16 novembre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

PUBLICIS GROUPE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 novembre 2023, la société BlackRock, Inc. (55 East 52nd Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 novembre 2023, le seuil de 5% du capital de la société PUBLICIS GROUPE SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 13 351 524 actions[2] PUBLICIS GROUPE SA représentant autant de droits de vote, soit 5,25% du capital et 4,78% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions PUBLICIS GROUPE SA détenues à titre de collatéral.

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

[2] Dont (i) 2 023 612 ADR PUBLICIS GROUPE SA (représentant 505 903 actions PUBLICIS GROUPE SA), (ii) 263 913 actions PUBLICIS GROUPE SA assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant d'autant de « *contracts for differences* » (« CFD ») (sur la base d'un delta de 1) sans échéance prévue, portant sur autant d'actions PUBLICIS GROUPE SA, réglés exclusivement en espèce, (iii) 60 971 actions PUBLICIS GROUPE SA assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce du fait de la conclusion d'un contrat de prêt-emprunt de titres, et i(v) 759 490 actions PUBLICIS GROUPE SA détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 179 462 actions PUBLICIS GROUPE SA pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 254 311 860 actions représentant 279 489 616 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.